



Les Rencontres de l'Entretien Textile Responsable

- 1** Les Trophées du COFREET
Les entreprises récompensées p. 02
- 2** La charte COFREET de l'entretien professionnel et domestique responsable
L'engagement des professionnels de la filière textile en matière d'entretien responsable p. 04
- 3** Le COFREET, symbole d'une marque déposée
La garantie d'un entretien de qualité p. 06
- 4** La petite histoire des symboles
1969 : la marque est déposée à l'INPI p. 08
- 5** L'Étiquetage d'entretien sous toutes les coutures
Des études, des chiffres, des tests en laboratoire p. 09
- 6** Des symboles normalisés, des critères techniques règlementés
Des symboles normalisés ISO pour une déclinaison universelle
Des symboles évolutifs pour s'adapter à l'environnement p. 11
- 7** Étiquetage d'entretien et évolutions règlementaires p. 12
- 8** Fiche d'identité du COFREET p. 13
- 9** Yann BALGUERIE, Président du COFREET
Président de la commission scientifique et technique de l'IFTH
Administrateur de l'Union des Industries Textiles p. 14



1

Les Trophées du COFREET : 4 entreprises récompensées...

Les Trophées du COFREET 2011 ont récompensé 4 entreprises concernées par l'entretien textile, ayant mis en place une innovation, une démarche, un service ou un produit dans l'une des catégories suivantes :

■ LA CATÉGORIE « RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT »

distingue toute initiative permettant de limiter les rejets ou résidus nocifs et de favoriser l'utilisation de produits respectueux de la nature et de l'environnement.

Lauréat 2010 : société WARTNER.

Lauréat 2011 : société ALMA PRESSING.

Le pressing Alma est spécialisé dans le nettoyage professionnel à l'eau. Equipé d'un système Lagoon®, Alma pressing utilise l'eau en qualité de solvant et fonctionne avec des produits biodégradables. Aujourd'hui, Alma pressing maîtrise et limite son impact environnemental et voit sa démarche récompensée de succès : déjà trois pressings sont ouverts à Clichy, Boulogne Billancourt et Asnières.

www.pressing-ecologique-boulogne.fr

■ LA CATÉGORIE « ÉCONOMIE D'EAU ET D'ÉNERGIE »

distingue toute initiative permettant d'économiser l'eau et/ou l'énergie tout en conservant un résultat optimal et en respectant les matières.

Lauréat 2010 : société SAVOM.

Lauréat 2011 : société BLANCHISSERIE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE.

Elle s'applique à mener une démarche qualité dans toutes ses activités. Sa blanchisserie est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 et ses équipements et process lui ont permis de réduire de façon impressionnante sa consommation d'eau et d'énergie, tout en agissant positivement sur la pollution des eaux et le traitement des déchets. Une démarche pionnière et efficace.

www.chu-nice.fr

■ LA CATÉGORIE « ENGAGEMENT ET PÉDAGOGIE »

distingue toute initiative visant à informer et à sensibiliser clairement le consommateur, pour l'inciter à choisir les produits, les dosages et les gestes les plus respectueux de la nature et de l'environnement.

Lauréat 2010 : société CARRÉ BLANC.

Lauréat 2011 : PME TDV INDUSTRIES.

Tournée vers le consommateur, PME TDV s'applique à sensibiliser et éduquer à la bonne lecture des symboles COFREET pour encrer les bonnes pratiques d'entretien des tissus. Cette démarche très pédagogique est notamment accessible sur le site internet de TDV : www.tdv-industries.fr

COUP DE CŒUR DU JURY :

La société Bilum, spécialisée dans la bagagerie éthique, confectionnée à partir de matières recyclées. Pionnière en France, Bilum a été la première marque française à utiliser des bâches publicitaires comme composant principal. Chaque pièce est unique et préparée par des entreprises d'insertion sociale, puis confectionnée par les salariés des ESAT - Etablissements et Services d'Aide par le Travail.

www.bilum.fr

LES MEMBRES DU JURY

Sylvie RIOU (ADEME)

Expert AFNOR, membre du Forum de la Maîtrise de l'Énergie et attachée au programme « Action sectorielle dans l'industrie » à l'ADEME, Sylvie Riou aborde de nombreuses thématiques telles que la performance énergétique des entreprises et la prévention de la pollution, ainsi que des approches plus transversales comme le management environnemental, l'éco-conception ou le développement durable, dans des secteurs composés essentiellement de PME (textile, cuir...). Sylvie Riou pilote l'étude de l'ADEME sur les labels textiles, en collaboration avec la Fédération de la Maille et de la Lingerie et ECOEFF. Elle participe également au comité YAMANA.

Jamila LAFQIR (BELLINY COUTURE)

Mannequin de formation, Jamila Lafqir se lance, en 2004, dans la création de prêt-à-porter sous le nom de la marque Belliny Couture. Elle modernise et revisite le costume marocain, le caftan, en utilisant des matières souples, transparentes et faciles à vivre, telles que le lin ou le coton qui peuvent se porter en toutes circonstances. Elle participe à la Fashion Week de Dakar, à des défilés au Maroc, en Italie, en Belgique, et en France. Régulièrement invitée par les Premières Dames en Afrique subsaharienne, elle présente ses collections au Bénin, Sierra Leone et Burkina Faso. Ses modèles sont disponibles dans plusieurs boutiques de Marrakech. Jamila habille actrices et chanteuses, crée des costumes pour le cinéma égyptien et pour des téléfilms marocains. Elle prépare actuellement une collection en Belgique.

Alain CAMILLERI (CELC MASTERS OF LINEN)

Passionné par le monde de la création et plus particulièrement par le secteur de la mode, Alain Camilleri enchaîne pendant plus de 20 ans des postes à responsabilités. Attaché de presse du Salon International de l'Habillement Masculin (SEHM), puis directeur du salon du Prêt-à-Porter Paris, en passant par l'agence villadalesia & co où il est directeur conseil pendant 3 ans, il met son expérience au service de grandes marques comme Bacardi, Martini France, 3M ou Procter & Gamble. Depuis le 1^{er} Septembre 2010, il est en charge de la Direction de la Communication du CELC MASTER OF LINEN.

Monica FOSSATI (EKWO)

Ingénieur polytechnicien, Monica Fossati est expert en développement durable depuis plus de 10 ans et est consultante en éducation au développement durable auprès d'institutions comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'ADEME, Eana. Professeure et formatrice, Monica Fossati a mis son expérience au service de la mode depuis les débuts de la mode éthique. Elle est spécialisée dans l'élaboration de guides sectoriels et accompagne au changement de grandes entreprises en construisant avec elles leur programme d'actions en matière de développement durable.

Jean WARTNER (Blanchisserie, teinturerie WARTNER)

Exercé par la famille Wartner depuis 1872, le métier de Teinturier Blanchisseur se transmet de génération en génération jusqu'à le confiner en art. Un art qui a ses secrets : les eaux souterraines de la Seine, des savons naturels, des techniques de nettoyage et de détachage... et le choix de collaborateurs d'expérience et de talent. Tout d'abord Expert Judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Paris en 1986, Jean Wartner est nommé Président d'Honneur de la Fédération Française de la Blanchisserie en 2001, puis Président d'Honneur du COFREET en 2004.

Aujourd'hui à la tête de 6 pressings à Paris et en banlieue ouest, Jean Wartner a installé une nouvelle usine à Saint-Cloud (92).

Patrice LEFRANÇOIS (ENTRETIEN MAGAZINE)

Après avoir suivi des études de journalisme à l'IUT de Tours, puis un DEA de linguistique à la faculté de Jussieu de Paris, Patrice Lefrançois travaille tout d'abord pour le journal Sud Ouest, puis s'essaye au monde de l'édition. Il devient alors Rédacteur en Chef du bimensuel, « Boulangerie et Pâtisserie », pendant 10 ans. En 1995, il intègre le magazine « Blanchisserie et Pressing », puis « Entretien Magazine » en 2006. Parallèlement, il crée sa propre société pour exploiter une laverie libre service et éditer des guides d'orientation pour les créateurs d'entreprises dans le secteur de l'entretien des textiles.

Claudine DE GRYSE (ESMOD)

Ancienne étudiante d'Esmod Paris, Claudine de Gryse effectue un cursus professionnel orienté créateurs. Elle devient responsable de collection de la ligne enfant « Reproduction » de MARITHÉ ET FRANÇOIS GIRBAUD, puis styliste chez KENZO et BENSIMON et entre chez JACADI pour prendre la responsabilité de la ligne enfant « Manivelle ». Elle enseigne ensuite le stylisme de 1991 à 2005, avant de devenir responsable des programmes d'Esmod France et coordinatrice des professeurs de style.

2

La Charte COFREET de l'entretien professionnel et domestique responsable

Le COFREET a choisi de s'engager dans une démarche active de sensibilisation au développement durable afin de garantir :

- La conformité des symboles d'entretien avec les caractéristiques de l'article textile,
- Une recommandation claire auprès du consommateur et des entreprises du secteur du nettoyage professionnel, pour garantir l'entretien le mieux approprié et le plus responsable à chaque article.

Le COFREET a donc pris l'initiative de lancer une réflexion en matière d'entretien responsable, impliquant l'ensemble de ses partenaires.

La présente Charte est une première formalisation des engagements communs des professionnels concernés en matière d'entretien responsable. Certains professionnels ayant entamé une telle démarche au sein de leur propre filière, cette Charte a pour vocation de fédérer les acteurs de l'Entretien autour d'un même noyau d'engagements et devra susciter de nouvelles actions qui seront restituées chaque année. Ce document s'inscrit donc dans une démarche continue de progrès de la part des professionnels.

Sous l'égide du COFREET, l'ensemble de ses membres prend les engagements suivants :

1 - ENGAGEMENTS EN TERMES D'INFORMATION ET D'INNOVATION EN MATIÈRE D'ENTRETIEN RESPONSABLE

- Le COFREET et ses membres s'engagent à bien faire connaître à l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, aux entreprises, les caractéristiques de chaque symbole d'entretien et leur contenu technique, afin que les entreprises réalisent les tests appropriés, déterminent les conditions maximales d'entretien de leurs articles textiles, et y apposent les symboles d'entretien adéquats.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, les entreprises, s'engagent à utiliser les symboles d'entretien dans le respect strict du Règlement d'Usage et du Règlement Technique du COFREET, dans le but de conserver la qualité, les propriétés et d'optimiser la durée de vie des articles textiles.

- Le COFREET et ses membres s'engagent à transmettre régulièrement et à faire circuler au sein de la filière toutes les informations concernant les évolutions des symboles et les innovations dont ils ont connaissance en matière d'Entretien « Responsable ».

2 - ENGAGEMENTS EN TERMES D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE ET DE PRUDENCE ÉCOLOGIQUE

■ L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et notamment les entreprises du secteur du nettoyage professionnel, s'engagent à faire preuve de prudence écologique lors de l'entretien des articles textiles, et de rechercher lors du nettoyage professionnel les traitements les plus adaptés en tenant compte du résultat recherché, de la nature des fibres composant l'article textile et en minimisant la consommation de solvants, de détergents, d'eau, d'énergie et la production de rejets de toute nature, dans le respect de la réglementation sur l'Environnement et l'Énergie.

- L'ensemble de ces acteurs s'engagent à faire preuve de prudence écologique dans la composition de leurs produits.

3 - ŒUVRER POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

■ L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, les entreprises, s'engagent à informer le consommateur, de façon claire et pertinente, sur la signification des symboles d'entretien. Ils s'engagent également à réactualiser régulièrement ces informations en fonction des évolutions des symboles d'entretien et des innovations technologiques.

■ L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et notamment les fabricants d'appareils électroménagers, s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Les fabricants d'appareils électroménagers s'engagent notamment à poursuivre l'élargissement de l'offre d'appareils présentant de hautes performances environnementales auprès des consommateurs.

■ Pour le lavage et le séchage domestiques, l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, s'engagent à promouvoir, auprès des consommateurs, une démarche responsable et citoyenne qui permet de :

- économiser l'eau, en optimisant la charge lavée,
- économiser l'énergie, en utilisant des détergents adaptés pour réduire les températures de lavage,
- réduire les rejets des produits d'entretien en respectant les instructions de dosage selon le degré de salissure et de dureté de l'eau,
- réduire les déchets en choisissant, quand ils existent, des produits d'entretien concentrés et des emballages recyclables et/ou recyclés.



3

Le COFREET, symbole d'une marque déposée...

Combien d'articles défraîchis, décolorés, décousus, avachis, tachés, grisés, déformés, déteints... auraient pu être sauvés si les symboles d'entretien avaient été compris et bien interprétés !

Ces symboles font tellement partie de notre environnement quotidien que l'on oublie parfois qu'ils correspondent à des méthodes d'entretien bien définies. Le langage symbolisé, proposé par le COFREET permet au consommateur d'identifier rapidement et précisément les précautions d'entretien à appliquer, pour entretenir ses vêtements plus longtemps !

5 SYMBOLES DÉPOSÉS, LA GARANTIE D'UN ENTRETIEN DE QUALITÉ

Fondé en 1964, le COFREET, (Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles), est une Association loi 1901 mandatée par le GINETEX (Groupement International d'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles) pour faire connaître en France le code d'étiquetage des vêtements au moyen de symboles auprès des consommateurs et des professionnels.

Il regroupe les organisations professionnelles du Textile, de l'Habillement et du Nettoyage professionnel parmi lesquelles l'Union des Industries Textiles, l'Union Française des Industries de l'Habillement, le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers, l'Association Française des détergents, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle, l'Institut Français du Textile Habillement, le Centre Technique de la Teinture et du Nettoyage et la Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries. Le COFREET compte également plus de 900 entreprises adhérentes parmi lesquelles des créateurs, des fabricants, des distributeurs, des enseignes de haute couture, de prêt-à-porter et de linge de maison telles que Carré Blanc,

Agnès B, Antik Batik, Monoprix, Maison de Vacances, Célio, Décathlon, Simone Pérèle... Ceux-ci s'engagent par contrat à respecter le protocole d'entretien recommandé par le COFREET et reversent chaque année une redevance pour usage de la marque déposée.

Le COFREET est propriétaire de la marque aux 5 symboles déposée à l'INPI en 1969, un symbole de qualité et de sécurité, universel pour le consommateur et les professionnels correspondants à des critères de présentation bien précis.

DES SYMBOLES POUR MIEUX INFORMER LE CONSOMMATEUR

L'étiquetage d'entretien symbolisé indique comment entretenir au mieux les articles textiles ; les pictogrammes donnent les consignes d'entretien maximales autorisées pour le lavage, le blanchiment, le séchage en tambour, le repassage et le nettoyage à sec.



LE CUVIER POUR LE LAVAGE



LE TRIANGLE POUR LE CHLORAGE



LE CERCLE DANS UN CARRÉ
POUR LE SÉCHAGE EN TAMBOUR



LE FER À REPASSER POUR LE REPASSAGE



LE CERCLE POUR LE NETTOYAGE À SEC

Pour tout connaître sur les symboles et leur utilisation :
www.lavermonlinge.com

5 SYMBOLES RECONNAISSABLES ET PRÉSENTÉS SELON LE RÈGLEMENT TECHNIQUE DU COFREET

Les 5 symboles (cuvier, triangle, cercle dans un carré, fer à repasser, cercle) doivent tous figurer sur l'étiquette d'entretien et selon l'ordre établi par le COFREET, soit :

- 1/ lavage,
- 2/ chlorage,
- 3/ séchage,
- 4/ repassage,
- 5/ nettoyage professionnel.

Ils sont complétés par un nombre, des points ou des lettres indiquant le mode d'entretien à apporter plus précisément au textile.

Ils peuvent être complétés par des indications « en clair » lorsqu'une information, importante pour le consommateur, ne peut être symbolisée (exemples : repasser sur l'envers, laver séparément, utiliser une lessive sans azurant optique...).

Le COFREET effectue environ 300 contrôles par an pour vérifier que l'utilisation du code d'entretien symbolisé soit bien soumise à l'autorisation du comité.

LE COFREET FAIT LA PROMOTION DU CODE D'ENTRETIEN SYMBOLISÉ ET

■ informe les consommateurs et les professionnels...

Le système d'étiquetage d'entretien est conçu pour fournir aux consommateurs et aux entreprises du secteur du nettoyage professionnel, des informations précises sur l'entretien des articles textiles, afin d'éviter qu'ils soient endommagés de façon irréversible.

■ organise régulièrement des campagnes de sensibilisation dans la presse grand public et les media...

Le COFREET assure aux consommateurs une information claire et complète sur l'entretien de leurs textiles.

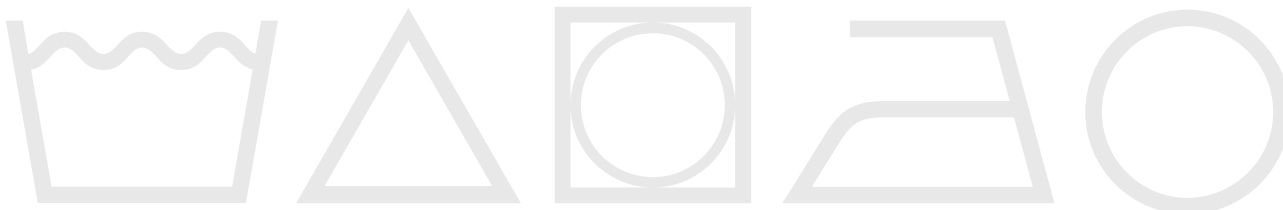
■ facilite la diffusion des symboles d'entretien...

- En délivrant aux utilisateurs (fabricants de fibres, tisseurs, teinturiers et imprimeurs sur tissus, confectionneurs, distributeurs et importateurs) un moyen de codifier les informations qu'ils apposent sur les étiquettes d'entretien.

- En éditant un Règlement Technique qui rappelle les conditions auxquelles est subordonnée l'utilisation de chacun des symboles. Les fabricants doivent bien maîtriser les caractéristiques de chaque symbole et leur contenu technique afin de faire subir à leurs articles les tests permettant de définir les meilleurs traitements d'entretien.

- En participant, avec le soutien de ses partenaires experts textiles (IFTH, CTTN-IREN, AFNOR) et avec ses collègues des comités du GINETEX, aux travaux d'harmonisation internationale des normes sur l'étiquetage d'entretien, le lavage et le séchage domestique.

Site d'information dédié aux professionnels
www.cofreet.com





4

La petite histoire des symboles...

La mise sur le marché des matières synthétiques après la deuxième guerre mondiale bouleverse les habitudes des consommateurs. Les professionnels européens de l'habillement inventent alors dans les années 1950 un étiquetage informatif et symbolisé. Un langage universel, compréhensible par tous est mis en place sur la base de symboles graphiques, afin de préciser de quelle façon prendre soin de ces nouvelles matières, dans les meilleures conditions. L'intense activité commerciale textile à partir de cette période impose alors la nécessité d'un code international.

Aujourd'hui, l'introduction sur le marché de fibres nouvelles, de nouveaux procédés de fabrication, et l'arrivée d'articles en provenance de différents pays, rendent difficile pour le consommateur le choix convenable du traitement le plus approprié. En effet, si une étiquette de composition le renseigne sur les fibres qui constituent l'article, tout risque d'erreur n'est pas exclu, car l'entretien ne dépend pas seulement des fibres textiles mais également de la texture, de la teinture, des divers traitements de finition et d'achèvement, des accessoires (boutons, décorations...). L'étiquette d'entretien mentionnant les symboles tient compte de tous ces éléments.

L'ordre traditionnel et historique des symboles du GINETEX appliqué depuis la création du système est chronologique et tient compte des évolutions des méthodes d'entretien. On retrouve donc en premier lieu le lavage, puis le blanchiment, ensuite le fer à repasser, suivi du nettoyage à sec et enfin le sèche-linge arrivé en dernier sur le marché. Les symboles d'entretien sont protégés au plan international depuis leur création en 1958 par les Organisations Professionnelles du Textile et de l'Entretien. Au cours des 4 décennies, le système s'est adapté à l'évolution des techniques et du comportement du consommateur. Son graphisme a été légèrement modernisé. L'ordre des symboles a été modifié en 2003 pour tenir compte de la séquence logique des processus d'entretien, le séchage se faisant avant le repassage. Aujourd'hui, c'est le GINETEX, le Groupement International d'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles, qui est propriétaire des marques au plan international et qui concède un droit de licence exclusif à chacun de ses Comités Nationaux compétent sur un territoire donné. En France, cette mission est dévolue au COFREET qui est également copropriétaire de la marque aux 5 symboles. Chaque année, plusieurs réunions techniques sont organisées pour adapter la symbolisation à l'évolution des techniques d'entretien des fibres, aux nouveaux produits et à la réglementation de l'environnement en France et à l'étranger.

QUELQUES DATES CLEFS :

- **1958** : dépôt des 2 premiers graphismes symbolisant le lavage et le repassage.
- **1963** : le Groupement International des Comités Nationaux pour l'Étiquetage d'Entretien, créé par les comités nationaux, voit le jour. Il fera évoluer ce langage à travers l'élaboration et la diffusion d'un Règlement Technique précis, fournissant ainsi les éléments essentiels à la définition et à l'application du code d'étiquetage d'entretien.
- **1964** : création en France du COFREET (Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles).
- **1969** : le GINETEX procède au dépôt de deux marques (3 symboles et 4 symboles) à l'INPI : les 3 symboles - le lavage, le repassage et le nettoyage professionnel - puis les 4 symboles - le lavage, le blanchiment, le repassage et le nettoyage professionnel.
- **1975** : le Groupement International des Comités Nationaux pour l'Étiquetage d'Entretien des Textiles devient le Groupement International d'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles (GINETEX) dont le siège est situé à Paris.
- **1981** : les marques collectives aux 4 symboles (produits et services) : le lavage, le blanchiment, le repassage et le nettoyage professionnel sont enregistrées à l'OMPI.
- **1982** : dépôt de la marque à cinq symboles auprès de l'INPI.
- **1985** : la marque aux 5 symboles est enregistrée à l'OMPI.
- **1986** : élaboration de la première norme internationale du code d'étiquetage d'entretien au moyen de symboles (ISO 3758).
- **1991** : publication de la première norme internationale (ISO 3758). Elle reprend intégralement l'étiquetage symbolisé du GINETEX et du COFREET et reconnaît l'antériorité du GINETEX pour la propriété des symboles protégés par le droit des marques.
- **1994** : déclinaison intégrale de la norme ISO 3758 en norme européenne sous la référence EN 23 758.
- **2003** : l'ordre des symboles est modifié pour correspondre aux nouveaux processus d'entretien par le consommateur : lavage, blanchiment, séchage, repassage, nettoyage professionnel.
- **2011** : intégration des symboles de séchage naturel en complément du symbole de séchage domestique en tambour dans le Règlement Technique.
- **2012** : publication de la nouvelle version de la norme NF EN ISO 3758 : 2012



5

L'étiquetage d'entretien sous toutes ses coutures

LES SYMBOLES D'ENTRETIEN SONT FACULTATIFS MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉS !

L'étiquetage d'entretien ne doit pas être confondu avec l'étiquetage de composition qui est obligatoire.

L'étiquetage d'entretien désigne l'ensemble des informations qui accompagnent un produit en vue de clarifier et de faciliter au consommateur son nettoyage et son entretien. Il est facultatif en France, mais protégé par la législation des marques et le code de la consommation (article L. 121-1)*. Il peut être décliné sous 2 formes : l'étiquetage en clair non symbolisé ou l'étiquetage symbolisé, déposé et géré en France par le COFREET.

DES ESSAIS ET DES TESTS EN LABORATOIRE...

La détermination correcte de l'étiquetage d'entretien d'un article dépend de différentes caractéristiques comme la solidité des coloris, la stabilité et la récupération dimensionnelle du tissu, etc.

Pour déterminer les symboles d'entretien, des tests sont réalisés en laboratoire sur toutes les composantes des tissus et à chaque étape de transformation du textile ainsi que sur le produit fini. Ces tests sont à la charge du fabricant et mis en place dans le pays d'origine du produit testé.

* CTTN : Le centre Technique de la Teinture et du Nettoyage - Le CTTN (Centre technique industriel, loi du 22 juillet 1958, créé en 1958) est un organisme d'utilité publique. Il se situe au centre des thématiques de la propreté et du soin des textiles, qui intéressent les activités économiques que sont la blanchisserie industrielle et le nettoyage à sec, sans oublier l'entretien ménager et les consommateurs.


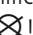
** Extrait du Code de la Consommation - Article L. 121-1 - "Est interdite toute publicité comportant, sous quelque forme que ce soit, des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur, lorsque celles-ci portent sur un ou plusieurs des éléments ci-après : existence, nature, composition, qualités substantielles, teneur en principes utiles, espèce, origine, quantité, mode et date de fabrication, propriétés, prix et conditions de vente de biens ou services qui font l'objet de la publicité, conditions de leur utilisation, résultats qui peuvent être attendus de leur utilisation, motifs ou procédés de la vente ou de la prestation de services, portée des engagements pris par l'annonceur, identité, qualités ou aptitudes du fabricant, des revendeurs, des promoteurs ou des prestataires (L.27 déc. 1973, art.44-1)."

L'ÉTIQUETAGE ET L'ENTRETIEN EN FRANCE, QUELQUES CHIFFRES...

EXTRAIT DU BILAN CTTN* 2011 RÉALISÉ SUR LA BASE DE 482 ARTICLES ANALYSÉS

- 1 article sur 15 est dégradé à cause de mauvaises indications de nettoyage, les erreurs sont liées à la fabrication qui a ignoré des éléments de l'article comme des impressions, des accessoires, des apprêts...
- Les symboles du COFREET figurent sur 70 % des étiquettes d'entretien.
- L'étiquetage de composition est obligatoire en France, pourtant 1 vêtement sur 20 présente des indications de composition erronées.

EXTRAIT DE L'ÉTUDE** « LA COMPRÉHENSION DES ÉTIQUETTES ET LE RESPECT DES CONSIGNES D'ENTRETIEN » PAR L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE RÉALISÉE EN FÉVRIER 2009, AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 1000 PERSONNES...

- 48 % des consommateurs accordent une grande importance aux consignes d'entretien dans leur décision d'achat.
- 30 % des vêtements qui ne sont pas étiquetés, ne seront pas achetés.
- 60 % des femmes font confiance aux consignes d'entretien indiquées sur l'étiquette.
- 86 % des consommateurs comprennent le symbole du lavage .
- 3 % seulement des consommateurs identifient la signification du symbole « nettoyage professionnel à sec » interdit .

DÉTERMINATION DE L'ÉTIQUETAGE D'ENTRETIEN :



1. LE LAVAGE

Les tests pratiqués pour déterminer la température de lavage sont de deux ordres :

■ **la solidité des coloris** : les normes ISO 105 – C06 et 105 C08 doivent être appliquées pour tester la solidité des coloris au lavage. Le COFREET a recommandé des seuils minimaux de solidité au regard des dégradations et des décolorations. En cas de fabrication de textiles comportant plusieurs parties, les interactions entre ces dernières doivent être prises en compte. La solidité des coloris au frottement peut être également testée.

■ **l'aspect** : il comprend toutes les propriétés qui peuvent être prises en considération pour évaluer des dommages dus au lavage, tels que : la stabilité dimensionnelle, le boulochage, l'aspect des coutures, l'adhérence d'entoilages thermocollants et de tissus contrecollés, la migration des colorants etc.



2. LE BLANCHIMENT

La solidité des coloris au blanchiment est testée selon les méthodes d'essai définies par les normes ISO 105 – N01 et ISO 105 C09. Ces essais doivent être réalisés après le lavage du tissu testé.



3.1 LE SÉCHAGE EN TAMBOUR

Le séchage en tambour peut entraîner des dommages irréversibles. Les apprêts, garnitures, entoilages thermocollants, enductions et articles sensibles à la chaleur, entre autres, peuvent être endommagés s'ils sont exposés à des températures élevées. Exemple de matériaux sensibles : les acryliques, les chlorofibres, l'élasthanne, l'acétate, le polypropylène, les enductions PVC etc.

Recommandations du COFREET pour le choix du symbole approprié au séchage en sèche linge :

les articles sensibles à l'action mécanique ou sensibles aux déformations ne doivent pas être séchés en tambour. Il est conseillé de barrer le symbole du séchage en tambour pour les articles en laine, en soie et en fibres acryliques.

*Le séchage naturel peut-être recommandé alors par le fabricant**

Les articles en laine et en acrylique doivent être séchés à plat afin d'éviter les déformations et les articles en soie, sur fil à l'ombre, pour préserver les fibres des rayons du soleil.



4. LE REPASSAGE

Les tissus ou finitions ne doivent pas se ramollir ou fondre. La norme en vigueur pour la détermination du symbole du repassage est la norme ISO 3005.

Le COFREET n'a pas fixé d'exigences spécifiques pour la variation des dimensions. Ce sont les usages commerciaux qui sont pris en compte pour déterminer la température de repassage requise.



5. LE NETTOYAGE PROFESSIONNEL

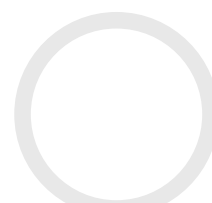
L'essai de solidité des coloris au nettoyage à sec est mené conformément à la norme ISO 105 – D02, selon les solvants préconisés sur l'étiquette. La série des normes ISO 3175 décrit les méthodes d'évaluation et d'essais pour l'entretien professionnel, le nettoyage à sec et à l'eau des tissus et des vêtements.



3.2 LE SÉCHAGE NATUREL *

Ces modes de séchage n'entraînent pas de dommages irréversibles, sauf le séchage au soleil (niveau de solidité des teintures). Ces symboles sont à utiliser lorsque le séchage en tambour est interdit et qu'une recommandation particulière est préconisée.

- séchage sur fil
- séchage avec égouttage sur fil
- séchage à plat
- séchage à plat avec égouttage
- séchage sur fil à l'ombre
- séchage avec égouttage sur fil à l'ombre
- séchage à plat à l'ombre
- séchage à plat avec égouttage à l'ombre



Des symboles normalisés, des critères techniques règlementés...

LES SYMBOLES D'ENTRETIEN SONT DÉFINIS PAR DES CRITÈRES TECHNIQUES PRÉCIS...

Le COFREET a mis au point un Règlement Technique qui détaille les méthodes d'entretien en référence à des normes internationales. Ce Règlement présente et décode les différents symboles et détermine les conditions d'entretien optimales. Il a été mis au point à l'usage des « apposeurs » d'étiquettes, industriels confectionneurs, importateurs (responsables des articles mis sur le marché), fabricants de lessives et fabricants d'appareils d'électroménagers.

Il permet aux fabricants de tout connaître sur les caractéristiques de chaque symbole et sur leur contenu technique afin de faire subir à leurs articles les tests permettant de définir les meilleurs traitements d'entretien. C'est notamment avec leurs informations que l'aval de la filière « fabrication et distribution » pourra informer le consommateur et lui donner les conseils d'entretien fiables.

DES SYMBOLES NORMALISÉS POUR UNE COMPRÉHENSION À TRAVERS LE MONDE...

Le système d'étiquetage par symboles est également à l'origine de la norme internationale ISO 3758 « Textiles - Code d'étiquetage d'entretien au moyen de symboles », reprise en norme européenne EN 23758. Ces normes résultent d'un accord entre le GINETEX, en tant que propriétaire des marques et l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) pour que les symboles d'entretien soient compris dans le monde entier. Le texte de l'accord se trouve sur l'adresse : <http://standards.iso.org/iso/3758>


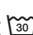


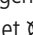
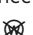
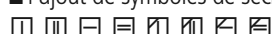
La première norme internationale du « Code d'étiquetage d'entretien au moyen de symboles » (ISO 3758) est élaborée à partir de 1986. Publiée en 1991, elle reprend intégralement l'étiquetage symbolisé du COFREET et reconnaît l'antériorité du GINETEX pour la propriété des symboles protégés par le droit des marques. En 1994, la norme ISO est transposée intégralement en norme européenne sous la référence EN 23 758. Au plan international, la norme ISO est recommandée.

Au plan européen, les pays ont transposé la norme qui s'impose donc dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Ainsi, si un fabricant d'un pays de l'Union Européenne veut utiliser un système d'étiquetage d'entretien symbolisé, il devra obligatoirement utiliser celui du COFREET.

Il n'est donc pas autorisé d'utiliser en Europe un système de pictogrammes proche de celui du COFREET sans respecter scrupuleusement les dispositions de cette norme.

La nouvelle version de la norme NF EN ISO 3758 a été publiée le 1^{er} avril 2012. Le texte révisé apporte un certain nombre de modifications tant sur le fond que sur la forme de la norme et prend en compte les innovations technologiques en matière de lavage et de séchage.

Parmi les modifications les plus importantes, on notera :

- le retour au symbole  pour interdire tout produit de blanchiment
 - l'ajout du symbole de lavage pour les cycles normaux  et 
 - l'ajout du symbole du traitement à l'eau oxygénée 
 - l'ajout de symboles du nettoyage à l'eau  et 
 - l'ajout de symboles de séchage naturel
- 

DES SYMBOLES QUI ÉVOLUENT POUR S'ADAPTER À L'ENVIRONNEMENT...

Le « Wetclean », le nettoyage professionnel à l'eau

Certains pays dont l'Allemagne ont développé un nettoyage professionnel à l'eau dit « nettoyage à l'eau » qui, sans se substituer aux solvants doux, permet de traiter un certain nombre d'articles fragiles. Aujourd'hui, on estime que 10 % des pressings en France sont équipés de machines de « nettoyage à l'eau ».

Des produits de blanchiment à base d'oxygène

De nouveaux agents de blanchiment sont aujourd'hui disponibles pour le consommateur. Ils sont moins nocifs pour l'environnement que le chlore et permettent de détacher certains articles fragiles ou colorés sans dommage. Le symbole du blanchiment évolue donc dans ce sens, pour permettre d'indiquer des traitements différents.

Étiquetage d'entretien et évolutions réglementaires

Fin 2011, le ministère de l'Écologie a mis de nouveau en consultation un nouveau projet d'arrêté ministériel encadrant les installations de nettoyage à sec. Le texte prévoit dans sa version actuelle que toutes les machines au perchloroéthylène de plus de 15 ans seraient remplacées dès 2014 par des machines fonctionnant avec une technologie alternative. Les machines au perchloroéthylène de moins de 15 ans, qui présentent des risques potentiels quasi-nuls pour les employés et les riverains, seraient progressivement retirées les années suivantes. Ce nouvel arrêté ministériel devrait paraître d'ici la mi-novembre 2012.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'ÉTIQUETAGE DES ARTICLES TEXTILES ?

Aujourd'hui, il est important que les fabricants de textile habillement continuent à valider l'efficacité du nettoyage à sec ☉ (au perchloroéthylène et aux hydrocarbures) et du nettoyage à l'eau ☺ sur leurs articles, et à le mentionner sur l'étiquette d'entretien. En effet, le nettoyage à l'eau est un procédé complémentaire au nettoyage à sec, et certaines fibres n'acceptent pas de traitements à l'eau ou un séchage mécanisé (le séchage à l'air libre est nécessaire, les finitions sont plus longues et coûteuses) (cf. tableau comparatif*).

L'interdiction du nettoyage à l'eau ☹

doit spécifiquement être mentionnée sur l'étiquette, car ce processus d'entretien, en expansion en France depuis 5 ans, est différent du nettoyage à sec. Trop peu d'articles mentionnent la possibilité ou l'interdiction de ce nettoyage professionnel alternatif, au risque de devoir faire face à des litiges.

QUEL EST «L'ÉTAT DU MARCHÉ» AUJOURD'HUI ?

En France, sur les 4500 pressings existants, 95% d'entre eux utilisent le perchloroéthylène comme solvant pour nettoyer à sec les vêtements et autres articles textiles. Aujourd'hui, seuls 180 pressings environ fonctionnent avec des hydrocarbures, solvants alternatifs au perchloroéthylène, en procédé de nettoyage à sec.

En effet les machines certifiées NF fonctionnant aux hydrocarbures ne sont arrivées qu'en 2010, les pressings hésitant à s'équiper d'appareils non certifiés. On trouve donc les hydrocarbures ☉, tels que le Solvon® de Kreussler, le Soltrol® de Seitz, le Lacrel® d'Exxon et le KWL. Un autre solvant, le siloxane (D5), solvant à base de silicone appelé Green Earth®, est utilisé par la quarantaine de pressings de la chaîne Sequoia. Enfin, le Solvon K4® (dibutoxyméthane) vient de faire son apparition sur le marché et est utilisé par une petite dizaine de pressings. Les machines de nettoyage avec ce solvant, certifiées NF, sont sur le marché depuis moins d'une année. Le Rynex 3^E (propylène glycol ether) pourrait rapidement percer sur le marché français, si le nouvel arrêté ministériel autorise les solvants dont le point d'ébullition est supérieur à 210 °C. Aucune installation ne fonctionne avec ce solvant actuellement.

Un tableau comparatif* des différents solvants existants et de leur efficacité en fonction du type de tache (grasse, maigre) se trouve sur le site www.lavermonlinge.com.

Cet état des lieux laisse apparaître qu'un bouleversement important va s'opérer dans les prochaines années.

Ces profonds changements en France entraîneront, à moyen terme, des modifications sur les recommandations d'entretien que les consommateurs (et les professionnels du nettoyage) devront prendre en compte.

Le COFREET, aux côtés de ses partenaires et du GINETEX, suit avec attention les études menées actuellement sur les solvants alternatifs, en France et dans les autres pays européens.

Le dossier « Perchlo » est un dossier très sensible. La substitution ne pourra être réalisée qu'avec le concours de tous. L'extrême dépendance du marché français à l'entretien au Perchloroéthylène empêche toute décision hâtive, mais nous devons tous œuvrer pour accélérer la substitution. Le COFREET qui est une plateforme d'échanges avec tous les professionnels concernés, d'une part, et le grand public d'autre part, est déterminé à jouer son rôle, dans l'intérêt de tous.

*<http://www.lavermonlinge.com/5200/nettoyage-a-sec>



8

La Fiche d'identité du COFREET

■ **Raison Sociale** : COFREET, Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles.

■ **Date de création** : 1964, par des experts de la chaîne du Textile et de l'Habillement.

■ **Statut** : Association loi 1901 mandatée par le GINETEX (Groupement International d'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles).

■ **Rôle** : faire connaître en France le code d'étiquetage des textiles au moyen de symboles auprès des consommateurs et des professionnels.

■ **Signe particulier** : propriétaire de la marque aux 5 symboles déposée à l'INPI en 1969 et régulièrement renouvelée depuis.

■ **Marque déposée** :



■ **Adhérents** : professionnels des branches du Textile, de l'Habillement et du Nettoyage (laboratoires et centres techniques) dont plus de 900 entreprises individuelles françaises, exploitant des milliers de marques commerciales (créateurs, fabricants, distributeurs, enseignes de haute couture, de prêt-à-porter et de linge de maison).

■ **Siège** : Clichy (département des Hauts de Seine).

ORGANIGRAMME

PRÉSIDENT	● Monsieur Yann BALGUERIE , Président du Groupe Robert Blondel, Président de la commission scientifique et technique de l'IFTH, Administrateur de l'Union des Industries Textiles.
VICE-PRÉSIDENT TRÉSORIER	● Monsieur François-Marie GRAU , Délégué Général Adjoint de l'Union Française des Industries de l'Habillement, Secrétaire Général de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin.
VICE-PRÉSIDENTS	● Madame Anne DOURLOT , Présidente du Centre Technique de la Teinture et du Nettoyage, Présidente du Centre Français de l'Entretien des Textiles de la Région PACA. ● Monsieur Laurent HOUILLON Directeur du Bureau de Normalisation du Textile Habillement.
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	● Monsieur Jean-François GIBIER et Monsieur Jean WARTNER
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	● Madame Agathe PACARD



9

Yann Balguerie : Président du COFREET

.....

- 52 ans, marié, 3 enfants.
- Diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris.

- Président du COFREET,
- Président du Groupe Robert Blondel,
- Président de la commission scientifique et technique de l'IFTH,
- Administrateur de l'Union des Industries Textiles.

.....

